

# REGLEMENT PARTICULIER

## CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans ce règlement particulier sont conformes  
au règlement standard et/ou aux règles spécifiques de la discipline.*

# 2<sup>ème</sup> TROPHY SSV

## de l'ORLEANAIS – VAL de LOIRE

les 25 - 26 - 27 septembre 2020

Circuit d'ORLEANS – SOUGY



## ARTICLE 1.P ORGANISATION

L'ASA LOIRET en tant qu'organisateur Administratif et l'Ecurie Orléans en tant qu'organisateur Technique organisent les 25, 26 et 27 Septembre 2020 une compétition automobile régionale SSV intitulée :

### 2<sup>ème</sup> TROPHY SSV de l'ORLEANAIS – VAL de LOIRE

Les participations étrangères sont autorisées.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le numéro 015/2020 en date du 15 juillet 2020 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 362 en date du 16 juillet 2020.

#### 1.1.P OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Gilles ROUX</i>	<i>Licence 1504/1482</i>
Membres du Collège	<i>Sophie GARDIA</i> <i>Jean Yves ESNAULT</i>	<i>Licence 1504/54158</i> <i>Licence 1504/6577</i>
Directeur de Course	<i>Roger SOULAT</i>	<i>Licence 1504/4825</i>
Directeur de Course adjoint	<i>Jean-Marc BONNAY</i>	<i>Licence 1504/25558</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Jean-Yves BRISSET</i> <i>Joël BOURCIER</i> <i>Jacques COURTIN</i> <i>Elisabeth PERROT</i> <i>José PERROT</i>	<i>Licence 1504/3244</i> <i>Licence 1504/6549</i> <i>Licence 1504/6233</i> <i>Licence 1504/6567</i> <i>Licence 1504/6570</i>
Commissaires Techniques délégué Commissaire Technique Commissaires Techniques Stagiaires	<i>Sébastien VERRON</i> <i>Michel TOURLOURAT</i> <i>Didier MARECHAL</i> <i>Patrick VERVAET</i>	<i>Licence 1501/46757</i> <i>Licence 1504/8826</i> <i>Licence 1504/308878</i> <i>Licence 1504/221227</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON</i> <i>Gérard TREMBLAY</i>	<i>Licence 1504/8066</i> <i>Licence 1504/209337</i>
Chronométrateur Responsable Chronométrateur Chronométrateur Stagiaire	<i>François FAUCHEUX</i> <i>Vincent PERDEREAU</i> <i>Stacy CHASSEVENT</i> <i>Emeline OSMONT</i>	<i>Licence 1501/16543</i> <i>Licence 1504/202801</i> <i>Licence 1504/</i> <i>Licence 1504/300428</i>
Juge de faits	<i>Jean Louis POTHAIN</i>	<i>Licence 1430/5389</i>
Médecin	<i>Patrice DIACONO</i>	<i>Licence 1504/27240</i>

Composition du Comité d'Organisation :

Président ; *Jean Claude PAINCHAULT*  
Vice-Président : *Guillaume LECOUFLET*  
Secrétaire : *Carole MARECHAL*  
Trésorier : *Roger AUDAS*  
Trésorier Adjoint : *Sylvain MIGNIOT*  
Membres : *Sylvain OMNES*  
*Jean Marc PELLETIER*  
*Roger SOULAT*  
*Pascal PERDEREAU*  
*Elder DUARTE*  
*Nicolas BIDAULT*

## 1.2.P HORAIRES

Parution du Règlement	<i>Dès obtention du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Vendredi 18 septembre 2020 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Vendredi 25 septembre 2020</i>
Dat et lieu de la compétition(s)	<i>25, 26 et 27 septembre 2020 circuit de Sougy (45)</i>
Vérifications Administratives et Techniques	<i>Vendredi 25 septembre 2020 de 17H30 à 20H30 et Samedi 26 septembre 2020 de 8H00 à 9H30</i>
1 <sup>ère</sup> Réunion de collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 25 septembre 2020 à 18H30</i>
Briefing Pilotes Obligatoire	<i>Samedi 26 septembre à 10H00</i>
<b>Horaires des Essais</b>	
- Chronométrés Série A	<i>Samedi 26 septembre de 10H30 à 11H30</i>
- Chronométrés Série B	<i>Samedi 26 septembre de 11H45 à 12H45</i>
Horaire d'ouverture des stands pour mise en grille	<i>20 minutes avant chaque course</i>
Horaire fermeture des stands pour mise en grille	<i>10 minutes avant chaque course</i>
<b>Horaires de la Course</b>	<b><i>Samedi 26 septembre</i></b>
- 1 <sup>ère</sup> manche Série A	<i>De 14H30 à 14H50</i>
- 1 <sup>ère</sup> manche Série B	<i>De 15H20 à 15H40</i>
- 2 <sup>ème</sup> manche Série A	<i>De 16H10 à 16H30</i>
- 2 <sup>ème</sup> manche Série B	<i>De 17H00 à 17H20</i>
- 3 <sup>ème</sup> manche Série A	<i>De 17H50 à 18H10</i>
- 3 <sup>ème</sup> manche Série B	<i>De 18H40 à 19H00</i>
<b>Horaires de la Course</b>	<b><i>Dimanche 27 septembre</i></b>
- 4 <sup>ème</sup> manche Série A	<i>De 10H00 à 10H20</i>
- 4 <sup>ème</sup> manche Série B	<i>De 11H00 à 11H20</i>
- 5 <sup>ème</sup> manche Série A	<i>De 14H00 à 14H20</i>
- 5 <sup>ème</sup> manche Série B	<i>De 14H30 à 14H50</i>
- <b>SUPER FINALE</b>	<b><i>De 15H30 à 16H00</i></b>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après l'arrivée de la Finale</i>
Remise des prix	<i>30 minutes après l'affichage des résultats.</i>

## 1.3.P VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives se dérouleront le vendredi 25 septembre 2020 de 17H30 à 20H00 et le Samedi 26 septembre 2020 de 8H00 à 9H00.

Les vérifications Techniques se dérouleront le vendredi 25 septembre 2020 de 18H00 à 20H30 et le Samedi 26 septembre 2020 de 8H30 à 9H30.

Chaque pilote recevra une confirmation d'engagement par *MAIL* ou *SMS* ;

Si à la date du 21 septembre le pilote n'a pas reçu de confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 75 75 55 97

## ARTICLE 2.P ASSURANCE

Selon réglementation générale SSV

## ARTICLE 3.P CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

M. Guillaume LECOUFLET  
3 rue de la Rabauderie  
45760 VENNECY

*Mail : glecouflet@hotmail.fr*

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au vendredi 18 septembre 2020 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- ❖ 350 € avec la publicité de l'organisateur, pour un pilote
- ❖ 200 € par pilote supplémentaire, en cas de deuxième pilote (deux pilotes maxi par voiture)
- ❖ Les coéquipiers ne sont pas admis

Les chèques doivent être à l'ordre de : ECURIE ORLEANS

Le nombre d'engagés est fixé à 36 (18 véhicules maximum par série).

Si 4 jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### **3.2.P EQUIPAGES**

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La licence minimum requise est RCCT (les juniors sont admis licences (NJC).

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation (TPRT 60 €) sont admis.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée lors des vérifications.

Le port d'un bracelet obligatoire pour le pilote sera remis à l'accès du circuit ainsi que trois bracelets accompagnants.

### **3.3.P NUMEROS**

Ils sont attribués par l'organisateur.

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur et doivent être conformes à l'article 9.1 IDENTIFICATION DES SSV du règlement technique SSV et T3 - HORS CHAMPIONNAT 2020

## **ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. P. VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard SSV 2020 et au règlement technique SSV et T3 hors championnat 2020.

### **4.2.P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

#### **4.2.1.P PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard. SSV 2020 et à l'article 7.1 du règlement technique SSV et T3 hors championnat 2020.

#### **4.2.2.P ASSISTANCE.**

##### **Zone des stands :**

Conforme au règlement standard SSV 2020.

#### **4.2.3.P RAVITAILLEMENT.**

Conforme au règlement standard SSV 2020.

Deux bracelets de couleur différente de celle des pilotes seront remis lors des vérifications et devront être portés par les deux personnes chargées du ravitaillement.

### **4.3.P TRANSPONDEURS.**

Mise à disposition d'un transpondeur : La caution est fixée à 250€ et est à remettre en chèque ou en espèces aux vérifications administratives.

La caution sera restituée à la fin de l'épreuve avec le retour du transpondeur (en bon état) à l'organisation.

## **ARTICLE 5.P PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1.P DESCRIPTIONS DU CIRCUIT.

Le 2<sup>ème</sup> TROPHY SSV de l'Orléanais – Val de Loire se déroulera sur le circuit d'Orléans – Sougy. Il est long de 946 mètres et la largeur est comprise entre 12 et 16 m

- Le circuit est permanent.
- Le circuit est agréé par la FFSA en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 sous le n° : 45 15 18 0293 AC Nat 0946.
- L'accès au circuit se fait par l'autoroute A10 - sortie ARTENAY – Direction SOUGY - puis direction PATAY

Conformément aux RTS des circuits Tout Terrain IIIB, il ne peut y avoir plus de 18 SSV par manche.

### 6.2.P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé au PC Direction de course aux abords du circuit.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.4.P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au P.C. Course

Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06 75 75 55 97

## ARTICLE 7.P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

### 7.1. BRIEFING

Le briefing obligatoire avec émargement de tous les pilotes aura lieu le 26 septembre à 10H00 devant le PC Course

### 7.2.P. ESSAIS CHRONOMETRES

Conforme à l'article 7.2 des règles spécifiques endurance SSV 2020

Deux séries d'essais seront organisées.

La participation des véhicules à l'une ou l'autre des séries sera tirée au sort lors du *BRIEFING*.

Elles auront lieu le samedi 26 septembre de 10H30 à 11H30 et de 11H45 à 12H45.

Les éventuels suppléants sont autorisés à faire les essais chronométrés.

### 7.3.P. COURSE

- Plusieurs pilotes étant admis, chaque équipe choisit le pilote qui participe à une ou plusieurs manches.
- Les points sont comptés pour un véhicule quel que soit le pilote.
- Pour la première manche, les ordres de départ de chaque série seront selon les temps réalisés lors des essais chronométrés de chaque série. Ensuite ce sera selon les résultats réalisés dans la manche précédente.
- Le meilleur temps pourra choisir sa position sur la grille (gauche ou droite).
- Chaque manche est prévue pour une durée maximum de 20 minutes.
- Une série ne peut comporter plus de 18 véhicules maximum.
- Le total des points acquis lors des manches, sert à déterminer les admis à participer à la super finale comme suit :
  - Seront qualifiés pour la super finale les 18 premiers, en nombre de points, des deux séries confondues
  - Les ordres de départ sur la grille seront établis selon ce principe.
  - En cas d'ex-æquo ce sera le meilleur temps réalisé aux essais chronométrés qui primera
  - Chaque équipe choisit LE pilote participant à la *SUPER FINALE*. ;

#### 7.3.1.P. DEPART

##### - Grille de départ

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV 2020.

##### - Procédure de départ

A l'heure du départ moins 20 minutes, la sortie des stands sera ouverte et les pilotes, y compris les suppléants, devront quitter les stands pour rejoindre la pré-grille.

A l'heure de départ moins 10 minutes la sortie des stands sera fermée et les pilotes devront se diriger vers la grille selon les instructions d'un officiel.

S'il reste des places vacantes, les suppléants se mettront en font de grille (*suivant le classement des essais*)

### - Départ

Le départ des manches et de la super finale sera donné selon une procédure allégée.

Il n'y a ni tour de formation derrière une voiture pilote, ni VIR.

Après la mise en grille, le départ sera donné aux feux ou au drapeau tricolore après que le drapeau vert ait été mis en fond de grille.

### 7.3.2.P. ARRIVEE

Conforme aux règles spécifiques endurance SSV 2020.

## ARTICLE 8.P. PENALITES - RECLAMATIONS

Conforme aux règlement standard SSV 2020.

## ARTICLE 9. P. CLASSEMENTS

Pour les manches :

A l'échéance de chaque manche, les véhicules seront classés en appliquant un barème correspondant : au nombre de tours réellement effectués dans chaque manche et au temps de course.

Classement	Points	Classement	Points
1	25	11	10
2	22	12	9
3	20	13	8
4	18	14	7
5	16	15	6
6	15	16	5
7	14	17	4
8	13	18	3
9	12		
10	11		

Le classement de chaque manche sera affiché 15 minutes maximum après l'arrivée.

L'admission à la super finale sera établie en cumulant les points de chaque manche.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après l'arrivée de la Super Finale, il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du collège des commissaires sportifs.

Aucune réclamation concernant le classement ne sera admise passé ce délai.

Il sera établi :

- ❖ Un classement par manche et toutes manches cumulées en points.
- ❖ Un classement de la Super Finale en nombre de tours et temps de course.
  - Scratch toutes classes confondues.
  - Par groupes (T3 / SSV) et classes (1A, 1B, classes 2 à 8)
- ❖ Un classement Féminin
- ❖ Un classement Junior.

## ARTICLE 10.P. PRIX - COUPES

### 10.1.P. COUPES

- 🏆 Un trophée à chaque pilote des trois premiers véhicules vainqueurs scratch de la Super Finale.
- 🏆 Un trophée à la première pilote féminine.
- 🏆 Un trophée au premier pilote junior.
- 🏆 Un trophée au meilleur temps chrono au tour, soit dans une manche soit en Super Finale.
- 🏆 Une récompense " de consolation" aux pilotes non qualifiés pour la Super Finale

- Les trophées ne seront remis qu'aux seuls pilotes présents à la Remise des Prix.

#### 10.4.P. REMISE DES PRIX

La Remise des Prix aura lieu devant le hangar principal à 17H00

### ARTICLE 11.P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

#### 11.1.P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISTEUR

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteurs par poste : deux de 6 kg (à poudre)

#### 11.2.P. MEDICALISATION

- Conforme à l'article 2.2.2 / 2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS

- Un centre de premiers soins avec lits médicalisés

- Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

- Une équipe de secouristes pompiers avec un véhicule incendie 4X4

- Un véhicule d'intervention rapide (Direction de course)

- Un véhicule d'intervention rapide (Médecin)

Une ambulance équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Liaison avec le SAMU 45 (téléphone filaire). Service informé.

Liaison avec le centre de secours (téléphone filaire) service informé.

Zone hélico matérialisée au sol derrière le centre de premiers soins (point GPS communiqué au SAMU)

.

### ARTICLE 12.P

Il est formellement interdit sous peine de disqualification de sortir de l'enceinte du circuit avec un véhicule de compétition durant toute la durée de l'épreuve les 25, 26 et 27 septembre 2020.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des **matériels de cuisson**, des **climatiseurs** ou des **congélateurs sur le réseau électrique de l'organisateur**.

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

Seuls les barbecues à gaz et à foyer fermé aux normes NF seront acceptés.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

**EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.**

La vitesse est limitée à **10Km/h**. sur le site - des contrôles seront effectués.

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une amende et de sanction auprès du Collège des commissaires sportifs.

**VOUS ETES RESPONSABLE DE VOS ACCOMPAGNATEURS.**

**En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.**